



## PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



# CONSEIL EN PRODUCTIONS VEGETALES MOUTARDE ALIMENTAIRE

## Objectifs

Fournir aux producteurs de moutarde les éléments techniques pour adapter l'itinéraire technique de ses cultures à sa situation.

### Qui est concerné ?

Tous les producteurs de moutarde d'Alsace.

### Prestation proposée

- **Le FLASH' CULTURES Moutarde.** Ces bulletins techniques font le point sur le développement de la culture, ses besoins, sa situation sanitaire et diffusent des préconisations adaptées. Les messages sont envoyés en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.
- **Les rendez-vous « Bout de Parcelle » et visites d'essais.** Ces rendez-vous se font en fonction de la l'état de la culture. Ils permettent de faire le point sur la situation de la moutarde par un contact collectif, mais en contact direct avec les producteurs.
- **Un suivi personnalisé.** Dans la mesure de ses disponibilités, le conseiller référent passe au moins une fois par an chez le producteur pour analyser avec lui la situation de la culture.
- **La réunion de fin de campagne.** Chaque année, une réunion est organisée avec tous les planteurs. Elle permet de faire le point sur la campagne passée, de diffuser des informations techniques et d'échanger avec l'acheteur des graines de moutarde.  
Nous vous remettons :
  - Les bulletins techniques, les invitations aux rendez-vous bouts de parcelles + réunion de fin de campagne.
  - Un compte rendu écrit de diagnostic et de conseil.

### Nos +

- Une bonne connaissance des itinéraires culturaux.
- Un réseau d'acquisition de référence neutre et performant qui permet d'adapter nos préconisations aux situations locales.
- Des conseils neutres en toute indépendance commerciale.

### Nos engagements complémentaires

- Un conseil agronomique individuel téléphonique.
- Des possibilités d'analyse de sol, de matières organiques et de reliquats azotés, accompagné d'un conseil individuel en fertilisation.

### Tarif - Durée

Gratuit.

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera précisée dans le contrat.

### Votre conseiller référent

#### • ADAR du Kochersberg

#### ■ Pierre GEIST \*

03 88 69 63 44

pierre.geist@alsace.chambagri.fr

\*\* Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques

\* Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

### Chambre d'agriculture Alsace



#### ■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cedex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr)

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

#### ■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01

■ Site internet : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

